



Appel à projets 2018

NOËL DE LA SOLIDARITE

Dans le cadre du dispositif « Noël de la Solidarité », le CCAS apporte son soutien aux associations dans l'organisation de leurs manifestations à destination des publics les plus isolés ou en situation de précarité.

A l'occasion des fêtes de fin d'année, il est en effet essentiel de pouvoir mettre ses difficultés de côté et de profiter de ces temps conviviaux pour se ressourcer, s'amuser et échanger avec d'autres.

En 2017, le CCAS a attribué au total plus de 15 000 €, sous forme de subventions ou de cadeaux offerts (plus de 500 jouets neufs) pour aider à l'organisation d'arbres de Noël, de repas conviviaux ou d'actions solidaires.

En 2018, nous souhaitons poursuivre cette action marquant ainsi l'intérêt de la Ville pour l'action des associations engagées auprès des publics fragiles.

L'appel à projets « Noël de la Solidarité » est ouvert jusqu'au 8 octobre 2018

Organisme demandeur :

Nom et coordonnées du représentant de l'association :

Nom et coordonnées du référent de l'action :

Nom, date et lieu de l'action ou du projet à soutenir :

Détail du projet : L'action doit s'adresser à des personnes qui habitent ou sont domiciliées à TOURS.

Comment avez-vous introduit les critères ci-dessous dans votre projet ?

La solidarité : Le projet s'adresse tout particulièrement à des personnes qui en raison de leurs difficultés ou de leur isolement ne pourraient participer à d'autres moments festifs.

La convivialité : le projet doit être axé autour d'une action collective même si elle peut aussi revêtir un aspect individuel (fête commune + remise de cadeaux individuels). L'approche interculturelle ou intergénérationnelle sera vivement appréciée. De même, seront encouragées les actions organisées conjointement par des associations œuvrant sur un même territoire, dans une logique de développement du partenariat.

La citoyenneté : Le projet doit permettre la participation des bénéficiaires à la réalisation de l'action (ils ne sont pas de simples consommateurs).

L'innovation : Le projet doit avoir un caractère innovant. Dans l'hypothèse d'un dispositif déjà existant, l'intervention du CCAS doit permettre de donner une nouvelle

dynamique à l'action (faire plus ou faire mieux), et ne saurait couvrir des frais habituellement supportés par l'association.

Nombre de personnes concernées par cette action (prévisionnel):

Nombre de familles	Nombre d'enfants	Nombre total de personnes (adultes + enfants)

Budget de l'action:

<u>Nature de dépenses</u>	<u>Montant</u>	<u>Nature de recettes</u>	<u>Montant</u>
<u>Total</u>		<u>Total</u>	

Participation demandée au CCAS :

Subvention :

Et/ou Nombre de jouets :

	<u>Nombre d'enfants</u>	
	<u>Filles</u>	<u>Garçons</u>
< 1 an		
1 an à 3 ans		
3 à 6 ans		
6 à 9 ans		
9 à 12 ans		
12 à 16 ans		

En cas d'attribution de subvention ou de cadeaux, il est demandé au porteur du projet :

- De citer le CCAS de Tours comme partenaire de l'action et de faire apparaître son logo sur tout support de communication lié à l'évènement.
- De transmettre un bilan qualitatif, quantitatif et financier de l'action soutenue avant la fin du 1^{er} trimestre 2019
- **Dossier à envoyer par mail ou courrier avant le 08/10/2018**

Merci de joindre un RIB en cas de demande de subvention

A l'attention de Karine Delaroche, assistante à la Direction de l'insertion et de la solidarité

rsa@ccas-tours.fr

ou CCAS de Tours - CS81237 37012 TOURS cedex